



## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

**Procès-verbal de la séance du jeudi 07 mars 2024 à 20h00**

### Grande Salle de Crassier

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Crassier pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

#### 1. Présences

Selon le contrôle électronique 38 communes sont présentes, représentant un total de 126 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : la commune de Le Vaud - Mme Cécile Rod, Rolle – M. Pierre-Alain Buttex, Gilly – M. Yvan Rueff, et M. Cédric Aeschlimann, Crans – M. Pascal Colombo, Genolier – M. Alex Braunwalder et M. Marco Carezza, Nyon – M. Rupert Schilböck, Gland – M. Christian Brügger, Arzier-le-Muids – Mme Denise Rudaz, Tannay – Mme Nicole Walter, Rolle – M. Vincent Moret, Coppet – Mme Christel Burri, Signy-Avenex.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'Ordre du jour.

Mme Nathalie Vez Raymond, Givrins souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : elle aimerait que les délégués puissent se déterminer sur la proposition de M. Gérard Produit lors du dernier Conseil intercommunal d'organiser une présentation et une discussion sur le projet d'une 3<sup>ème</sup> voie autoroutière par les porteurs de projet afin d'avoir des chiffres exacts et d'avoir une idée des effets collatéraux.

Mme la Présidente ajoutera ce point à l'ordre du jour, ce sera un vote de consultation.

Mme la Présidente a eu une demande de modification de l'ordre du jour du Codir : ajouter un autre point « Informations sur Télé-Dôle ».

Le Bureau demande également une petite modification qui est de passer le nombre des commissaires à élire pour la commission de gestion de 2 à 3 membres.

Il n'y a pas d'autres demandes de modifications, Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour avec ces modifications est adopté par 104 oui, 4 non et 1 abstention**

#### 3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Par suite de réclamations lors d'arrivées tardives, Mme la Présidente informe que le Bureau peut enregistrer les personnes qui arrivent après le début de la séance. Elles doivent pour cela venir au

bureau pour y être enregistrées.

Concernant les suppléances, Mme la Présidente rappelle que chaque délégué a son suppléant attribué. Lorsqu'il y a des changements de délégués, il faut absolument que la commune en avise la secrétaire avec mention de qui est délégué et qui est suppléant. Un délégué ne peut pas siéger en même temps que son suppléant et un suppléant ne peut pas être éligible à une commission.

Le Bureau va organiser, avec le Codir, une séance de présentation et d'informations sur le fonctionnement d'un Conseil intercommunal en regard de la Loi sur les communes avec la Préfecture. Les informations suivront.

#### **4. Communications du CODIR :**

M. Frédéric Mani, Président du Codir, tient à excuser Mme Valérie Jeanrenaud qui est alitée.

Mme Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du Sport, avait un point à communiquer : il s'agit de l'invitation aux délégués à la cérémonie des mérites sportifs régionaux qui se tiendra le 21 mars à Gland à 19 h.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, tient à présenter ses excuses à la réponse qui avait été donnée suite à l'intervention de M. Michel Girardet, concernant son postulat qui a été retiré. Le Codir a fait une communication validant le soutien à la commune de St-Cergue. Cependant une convention n'a pas pu être rédigée à ce jour, car la commune de St-Cergue s'interroge sur l'avenir de ses pistes de ski et ne peut donc pas s'engager pour le moment sur une convention sur plusieurs années. La commune a lancé une étude et dès que celle-ci sera terminée et que la Municipalité se sera déterminée sur le devenir des pistes, une convention entre Région de Nyon et la commune pourra être faite si le maintien des pistes est décidé.

M. Paul Ménard, Syndic de St-Cergue, et Responsable politique des Finances, informe que l'étude stratégique demandée par sa Municipalité devrait être finalisée courant mai 2024. Dans le Budget 2024 de Région de Nyon il y a déjà un montant de CHF 25'000.- pour supporter le déficit éventuel des pistes de ski à St-Cergue pour la saison 2023-2024.

Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire, présente la stratégie régionale de gestion des zones activités : le lancement de la consultation a eu lieu en janvier 2024, le dossier final sera transmis aux municipalités au printemps et le Codir attend leur position sur le volet opérationnel et la position des conseils sur le volet stratégique d'ici à la fin de l'année. L'adoption de la stratégie par toutes les communes est importante. La Région est à disposition pour venir présenter le dossier.

Mme Christine Girod informe que la période de consultation du document sur la Vision transfrontalière 2050 du Grand Genève est reportée du 18 mars au 26 avril 2024. Deux séances de présentation destinées aux municipalités et aux délégués du Conseil intercommunal sont organisées le 12 mars à Coppet et le 19 mars à Nyon.

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, informe que cette année Région Nyon fête ses 20 ans. Un thème musical a été choisi et il y aura diverses manifestations (rallye, quiz et concours...). Une pochette cadeau est disponible pour les jeunes qui fêteront leurs 20 ans cette année. Il demande de noter la date du 15 juin 2024 pour une manifestation pour les politiques et pour la population. Des précisions parviendront ultérieurement. Cette manifestation relatera les événements que Région de Nyon a fait pendant ces 20 ans.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, tient à s'excuser tout d'abord de ne pas avoir pu participer à une séance sur la mobilité en janvier.

Il évoque un projet novateur pour la Région, en collaboration avec les CFF : 10 personnes se déplaçant principalement en voiture sont recherchées pour participer à un groupe-test, dont 4 seront issues de cette assemblée. Elles testeront cet été l'abonnement général pendant un mois. Une séance débat avec les participants et les CFF sera organisée en septembre, pour un retour des participants. Ceci afin de pouvoir offrir aux gens un abonnement général qui leur convient le mieux et de les encourager à le prendre. Les personnes s'intéressées doivent s'annoncer à la Région avant le 31 mai 2024.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, a un complément d'information au sujet de la dernière séance du Conseil intercommunal où le Codir a été interpellé par Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, au sujet de l'implication de Région de Nyon pour les travaux sur la Route Blanche, entre Signy et Nyon. Le Codir n'avait pas compris que Mme Nathalie Vez-Raymond souhaitait qu'on parle aussi de la partie sud et non seulement de la jonction autoroutière et de la partie nord. Il précise que dans la partie sud la Région n'est pas impliquée, car les pistes cyclables et les voies de bus passent par une autre route.

Mme Nathalie Vez-Raymond remercie le Codir pour le complément d'information mais s'étonne quand même que la Région ne soit pas impliquée. Elle n'a toujours pas eu de réponse à son interpellation sur les questions 4 à 8 (les questions 1 à 3 ont eu une réponse suite à l'interpellation de M. Claude Farine.) Elle demande une réponse écrite du Codir.

M. Gérard Produit informe que le Codir fera une réponse écrite.

## **5. Assermentations**

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Mme Marina Curran, St-George, Mme Corinne Vioget Karadag, Nyon, M. Cesare Palmieri, Begnins et M. Fabien Joly, Gingins.

## **6. Adoption du procès-verbal de la séance du 13.12.2023 à Dully**

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu des demandes de modifications du Procès-verbal : il s'agit des noms de M. Roberto Dotta et Stéphane Jayet, la demande de modification de l'intervention de Mme Christine Girod, à la page 3 : il s'agit de 3 ans et non 3 mois, à la page 14 : pour l'intervention de Mme Nathalie Vez-Raymond : il faut ajouter et la mobilité douce. Ces modifications seront ajoutées au PV.

Il y a eu d'autres demandes concernant le fonds, toutefois en réécoutant l'enregistrement, ce qui a été écrit correspond à ce qui a été dit.

Elle demande si des personnes ont besoin de compléments pour la compréhension de ce qui a été écrit ?

M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis, fait remarquer, qu'à la page 13, son élection à la commission tourisme pour Terre-Sainte n'est pas mentionnée. Ce sera ajouté au PV.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, demande ce que veut dire M. Francis Costiou, La Rippe lorsqu'il parle de cogestion à la page 8 ?

M. Francis Costiou, La Rippe, précise qu'il y avait une intervention qui parlait de la cogestion et il voulait spécifier que le dépôt d'amendement de la commission n'était pas de la cogestion.

M. Clément Balmer, Gilly, précise qu'il y a une erreur de date à la dernière page, sous prochaines séances : il s'agit du 10.10.2024 (et non 10.01.2024). Cela sera corrigé dans le PV.

Il n'y a plus d'autre remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 13.12.2023 avec les modifications est adopté par 109 oui, 0 non et 15 abstentions**

### **7. Préavis 34-2024 : Demande de crédit de CHF 120'000 pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération**

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc (CoAH), pour lire les conclusions de son rapport.

M. Bernard Cintas, Founex, lit les conclusions du rapport de la CoAH qui recommande d'accepter le préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 34-2024.

M. Philippe Schirato, Founex, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui recommande d'accepter le préavis.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion.

M. Claude Uldry, Nyon, rappelle que le canton a édicté une nouvelle norme comptable en termes d'amortissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour cet investissement la durée d'amortissement doit être de 10 ans. Les anciennes normes ont toujours été 5 ans et non 4 ans comme dans ce préavis et il invite le Codir à suivre les normes en vigueur.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, précise que dans les nouvelles normes comptables MCH2, l'amortissement doit être mis dans le préavis et non dans les conclusions.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, informe que cette réflexion a été abordée avec la Commission des finances, le Codir a contacté aussi la Préfecture. Cette demande d'investissement n'est pas clairement définie par MCH2. L'utilisation de ce projet d'agglomération est de 4 ans. Si on suit l'annexe MCH2, cela signifie que lorsqu'on fera le prochain projet d'agglomération, on sera au numéro 7 et on n'aura pas encore amortit les investissements du projet d'agglomération 5. C'est la raison pour laquelle le Codir, après discussion avec la Préfecture, confirme et maintient l'amortissement sur une telle durée. La Préfecture n'a pas contesté cette façon de faire.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, ne conteste pas la durée mais rappelle que cette mention doit être dans le corps du préavis et non dans les conclusions.

M. Damien Richard, Longirod, a deux questions : selon le rapport de la Cour des comptes, il demande à quel point les communes qui sont nommées dans cette pré-étude sont prêtes à tenir le plan au PV 07.03.2024

niveau temporel pour pouvoir réaliser ces phases, pour qu'on ne soit pas bloqué sur les prochains plans d'agglomération et la seconde question est vu qu'il reste encore un peu de temps et peut-être pour la prévision du numéro 6 : à quel point serait-il possible que la Région se mette à disposition des petites communes pour réfléchir à d'autres projets qui pourraient être ouverts dans le district ?

M. Frédéric Mani répond que la Cour des comptes a fait un très bon travail, mais dont les conclusions interviennent un peu tard. Déjà pour le Projet d'agglomération 4 les demandes d'avancement sur les projets déposés étaient déjà exigées. Les mêmes exigences, plus contraignantes ont été mise en place pour le futur projet d'agglomération 5. Donc les communes qui sont citées dans le préavis ont présentés des projets dans le cadre de l'agglomération 4 et par conséquent ont déjà été contraintes de respecter les nouvelles exigences souhaitées par la Cour des comptes.

Quant à la deuxième question : M. Frédéric Mani rappelle que la Région est à disposition de toutes les communes, elle est là pour aider. Par conséquent, s'il y a des projets qui concerne des petites communes, la Région est là pour elles, pour orienter, faciliter et chercher à inscrire des projets qui ne sont pas toujours situés près des centres et qui peuvent être situés dans des villages du haut du district.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, revient sur son intervention. La durée lui importe peu, il y a un tableau pour les communes et les associations de communes et la règle est la même de ne pas mentionner dans les conclusions la durée mais dans le corps du préavis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M. Frédéric Mani répond que cela dépend de la date du dépôt du préavis. Les préavis de ce soir ont été déposés en 2023. Mais pour la suite, tel qu'annoncé par notre secrétaire général à la Commission des finances, le Codir respectera les modalités en vigueur.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

<b>Le préavis 34-2024 est adopté par 109 oui, 2 non et 14 abstentions</b>
---

M. Damien Richard demande d'afficher le résultat du vote. Ce qui est fait.

#### **8. Préavis 35-2024 : Participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics**

Mme la Présidente passe ensuite la parole au rapporteur de la commission Ad'hoc (CoAH), pour lire les conclusions de son rapport.

C'est M. Jean-Luc Richard, Crassier, qui lit les conclusions du rapport de la CoAH qui recommande d'accepter le préavis.

Mme la Présidente passe la parole à la rapportrice de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

Mme Nathalie Vez Raymond, Givrins, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, informe que la Commission Ad'hoc s'est aussi intéressée à l'étude complémentaire. Lorsqu'on évoque la traversée d'autoroute, on se heurte à la mobilité douce avec tous les aménagements concernant les vélos et les piétons et autres usagers. La commission a demandé d'être régulièrement informée. Il a récemment participé à une  
PV 07.03.2024

première séance de Comité de pilotage (Copil) qui devait travailler sur le cahier des charges. Un mandataire a été choisi. Le cahier des charges a été discuté et a subi quelques modifications (notamment pour avoir une vision plus large des différentes possibilités). Le Copil a pris des décisions raisonnables en essayant d'avoir une vision globale. Il s'agit d'implanter une passerelle permettant aux usagers de la mobilité de passer le plus directement possible entre Vich et la gare de Gland. Le travail est en cours. Il sera en mesure de communiquer davantage d'informations lors du prochain Conseil intercommunal.

M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis, mentionne qu'à la page 2 du rapport de la commission ad'hoc il est mentionné que « M. Gérard Produit confirme que l'OFROU a engagé des études pour la mise à trois voies de l'autoroute A1 dans chaque sens entre l'échangeur du Vengeron et la jonction de Nyon, incluant notamment le réaménagement des jonctions de Coppet et Nyon ». Sachant qu'il y a des oppositions concernant cette 3<sup>ème</sup> voie et sachant que les travaux ne débiteront pas avant 2030, et probablement encore plus tard, il demande que le Comité de Direction intervienne auprès de l'OFROU pour que la jonction autoroutière de Coppet soit révisée avant 2030.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, comprend cette interpellation mais elle ne semble pas être en rapport avec ce préavis, ce serait une demande à faire dans le point Divers. Les 4 traversées sont évoquées, Rolle, Gland, Nyon et Coppet et cette question est annexe au préavis. Il ne sait pas dans quelle mesure le Codir a des prérogatives auprès de l'OFROU, mais un courrier pourrait être possible.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<b>Le préavis 35-2024 est adopté par 124 oui, 0 non et 1 abstention</b>
---

### **9. Préavis 36-2024 : Demande de crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029 :**

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis.

Mme Chantal Maurer, Mont-sur-Rolle, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la CoAH qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Jacques Tschudin, Rolle, précise qu'il y a un doublon dans le paragraphe de la 2<sup>ème</sup> page du rapport de la CoFin, il s'en excuse. Il informe que la commission a passé beaucoup de temps sur MCH2 qui n'est pas très clair au sujet des études. Il lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, mentionne qu'à la rubrique déroulement du mandat du préavis, il est dit que toutes les parties prenantes doivent être intégrées au processus. Il souhaite savoir qui sont ces parties prenantes ? Et d'autre part il aimerait savoir comment va se passer la validation du projet de stratégie régionale avant approbation par le canton ?

Qui va approuver finalement cette stratégie ?

M. Frédéric Mani, Président du Codir, répond que les parties prenantes sont le milieu économique, les entreprises, le tourisme et les politiques de la région. C'est le Codir qui approuve et qui détermine la stratégie pour 2025-2029 avant d'aller la présenter au Canton.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, revient sur les parties prenantes, elle se demande pourquoi on a besoin de donner un mandat alors que Région de Nyon a les compétences en plus des parties prenantes ?

M. Frédéric Mani, répond qu'en effet Région de Nyon a des compétences en interne mais n'a pas le temps pour toutes les ressources. Si c'est fait en interne, le canton ne donne pas le financement de 50 %, il ne donne ce financement que si un mandataire est engagé.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, est gênée sur le fonds, car ce qu'on demande de faire c'est de la stratégie pour notre région. Celles et ceux qui doivent avoir des idées très fortes sur ce que doit être la stratégie, c'est l'assemblée du Conseil et elle ne voit pas qu'on puisse le déléguer. Elle comprend qu'il n'y a pas beaucoup de temps car Région de Nyon a déjà beaucoup à faire. Il y a quand même des équipes et une nouvelle personne vient d'être embauchée. Elle estime que si l'équipe est submergée, un stagiaire peut être engagé, pour notamment faire le bilan qui doit être qualitatif et quantitatif. Ce bilan doit être fait avec l'introspection du Codir qui pourrait le faire lui-même, le stagiaire le mettant en forme. Il est mentionné qu'on va consulter les autres communes : cela aussi un stagiaire peut le faire à l'aide d'un questionnaire. Il est dit aussi qu'on a pris quelqu'un, un nyonnais, mais ce n'est pas le sujet. La question doit être de savoir ce que sera notre développement régional et territorial économique et que le Codir travaille pour présenter quelque chose au Conseil intercommunal. Méthodologiquement parlant il s'avère que ce qu'on a fait n'est pas très stratégique, on peut avoir un apport comme un expert stratégique qui vient à la fin. Mais finalement avoir quelqu'un qui effectue le travail de la Région et qui pense à sa place la dérange, cela devrait rester en interne.

Le fait de dire que le canton donne la moitié du financement n'est pas un argument, ce montant pourrait ne pas être dépensé. Ce ne serait pas nécessaire combien même on nous l'offrirait.

M. Frédéric Mani, relève qu'il y a une mauvaise compréhension : ce n'est pas l'entreprise qui est mandatée qui va nous dire quelle stratégie faire. C'est nous qui déterminons quelle doit être notre stratégie, en collaboration avec les groupes économiques, tourisme et politiques de notre région. Le mandataire est là pour aider à sa rédaction et à sa mise en forme selon les exigences qui sont faites sur une telle stratégie pour qu'elle soit acceptée par le Canton. C'est la raison pour laquelle cette entreprise a été choisie car elle a déjà des références pour des stratégies décidées par la région, et non par le mandataire et pour que cela soit accepté auprès du Département cantonal. Donc cette stratégie n'est pas imposée, c'est nous qui décidons comment elle va être faite, en collaboration avec le milieu économique, touristique et autre.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<b>Le préavis 36-2024 est adopté par 108 oui, 4 non et 13 abstentions</b>
---

## 10. Information sur Télé-Dôle

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la communication, rappelle les difficultés financières évoquées dans la dernière séance du Conseil intercommunal et sur l'achèvement du projet dit le Lapin Blanc sur le territoire français, dans une propriété qui appartient à la SOFREN et qui a été financé à travers Télé-Dôle.

Il avait évoqué 3 scénarii qui étaient envisageables : soit la reprise des actifs par nos partenaires français, en particulier la SOGESTAR, soit un apport financier par les collectivités publiques, ou soit la cessation d'activités de Télé-Dôle en commençant par Télé-Dôle France, filiale à 100 % de Télé-Dôle Suisse. Cela fait un an que le Codir a organisé une task force, à laquelle participe des administrateurs de Télé-Dôle, pour essayer de trouver des solutions. Cette task force n'a pas ménagé ses efforts avec les partenaires français et plusieurs scénarii se sont dessinés.

Malheureusement M. Pierre-Alain Schmidt est porteur d'une mauvaise nouvelle : hier soir a eu lieu une séance avec les partenaires français avec lesquels il y avait un espoir de trouver une solution, mais ceux-ci ont finalement pris la décision politique de ne plus investir dans le massif de la Dôle et ne sont pas d'accord de prendre une participation dans la société Télé-Dôle France, pour devenir co-proprétaire du chalet qui aurait pu être terminé grâce à leur apport d'environ 1,750 million. Ils ont longuement réfléchi et ont regretté de devoir faire cette annonce. Ils ont pris en compte la notion de pérennité de la société SOGESTAR avec laquelle nous avons des relations contractuelles depuis 2007. Le refus d'entrer en matière pour le financement nécessaire à la finition de ces travaux entrainera, s'il n'y a aucun autre financement, la mise en liquidation du côté français de la société Télé-Dôle France ce qui pourrait à terme, entrainer de graves difficultés pour la société Télé-Dôle Suisse. Il rappelle que Télé-Dôle Suisse a apporté les fonds à sa filiale française pour engager les travaux de construction non terminés à ce jour. Cela aurait des effets très compliqués sur les cautionnements que Région de Nyon a fournis. Le Codir continue à réfléchir à sauver les activités dans le massif de la Dôle. Il faudra s'attendre à un probable dépôt de préavis sur cette problématique. Différentes démarches sont encore envisagées auprès de personnes qui pourraient aider potentiellement à trouver des solutions.

Mme la Présidente ouvre la discussion, il n'y a pas de question, elle ferme la discussion.

## 11. Votation sur le principe de tenir une séance d'information concernant une présentation et une discussion sur la 3<sup>ème</sup> voie autoroutière

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, suite à la dernière séance du Conseil intercommunal, M. Gérard Produit avait proposé de faire une séance extra Conseil intercommunal avec les porteurs de projet dans le cadre de l'extension autoroutière à 6 voies et les effets collatéraux sur les routes cantonales d'accès aux centres urbains à la demande des communes. M. Gérard Produit s'est engagé à organiser une telle rencontre si une majorité de délégués le souhaitait. C'est ce qu'elle propose ce soir.

Mme la Présidente dit que c'est une votation sur le principe d'organiser une telle séance.

Elle passe au vote.

<p><b>Le principe de tenir une séance d'information sur la 3<sup>ème</sup> voie autoroutière est accepté par 82 oui, 23 non et 20 abstentions</b></p>
---

Le Codir organisera donc cette séance.

M. Damien Richard, Longirod, recommande à ceux qui ont voté « oui » de se rendre à cette séance d'information afin qu'elle ne soit pas organisée pour rien.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, constate qu'il y a des sujets de société qui polarisent beaucoup, celui-ci en est un. C'est un sujet émotionnel. Il est convaincu que la majorité n'a pas une connaissance fine de tous les impacts que ce chantier aura, que ce soit positif ou négatif. Pour l'instant il considère qu'il est difficile de s'exprimer sur un sujet aussi important qui façonnera beaucoup de choses à l'avenir sans en avoir de connaissances fines. C'est comme pour les fusions de communes, tout le monde a son avis, mais les incidences sont souvent balayées ou peu travaillées. Il est content que le Conseil puisse avoir une présentation. Il relève toutefois qu'une séance selon les avis que l'on a, risquera d'être orientée. Il va demander à l'Office Fédéral des Routes (OFROU) de venir présenter leur projet. Dans l'assemblée il y aura des gens qui vont s'exprimer et qui orienteront le débat soit sur le positif ou soit sur le négatif. L'idée est qu'on puisse tous se faire un avis en ayant un maximum d'informations. Il espère que les délégués seront nombreux à participer à cette séance sur ce sujet dont on parle déjà beaucoup.

## **12. Nomination de trois membres à la commission de gestion**

Mme la Présidente rappelle les contraintes : ne pas faire partie de la Commission des Finances, ne pas faire partie d'une des municipalités représentées au Comité de Direction, et si possible de maintenir la représentativité régionale au sein de la commission.

Actuellement les personnes qui composent cette commission sont M. Yvan Rueff de Crans, M. Ruppert Schildböck de Gland, M. Cédric Gorgerat de Gingins, M. Christian Hay, Rolle.

Mme Nicole Ricci, Eysins, a dû démissionner car elle était déléguée suppléante, donc non éligible.

Le Bureau a reçu la candidature de M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis. Lors de la séance du 5 octobre 2023, le Bureau avait déclaré qu'elle statuerait sur les élections à cette commission, or après vérification du Règlement ce n'est pas possible, car le Bureau ne peut que nommer des commissions ad'hoc mais pas des commissions permanentes.

Mme la Présidente soumet donc la candidature de M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis et demande s'il y a d'autres candidats à la commission de gestion ?

Mme Valérie Issumo, Marchissy, se présente.

Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, propose de rester à six membres, vu qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Mme la Présidente accepte cette proposition.

<p><b>Mme Valérie Issumo, Marchissy et M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis sont nommés à la commission de gestion par acclamation</b></p>
--

## **13. Annonce des préavis à venir :**

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

## **Préavis 37-2024 DISREN : Demande de crédit pour la 2<sup>ème</sup> étape de requalification de la RC1 à Nyon**

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Monya Jaccard, Burtigny – M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – M. Philippe Schirato, Founex – M. Jacques Tschudin, Rolle et M. Eric Bieler, Nyon

Séance le 30.04.2024 à 18 h

## **Préavis 38-2024 : Comptes 2023-2022**

La commission des Finances étudiera ce préavis.

Séance le 1<sup>er</sup> mai 2024 à 08 h 00

## **Rapport annuel de gestion 2023 :**

La commission de gestion étudiera ce rapport.

Date de la séance à définir.

Un préavis supplémentaire a été ajouté, il s'agit du :

## **Préavis 39-2024 : Concernant l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires à Gland :**

Sont nommés :

Mme Valérie Issumo, Marchissy – Mme Véronique Vilaine, Gland – Mme Valérie Mausner Leger, Nyon - M. Richard Grahn, Givrins - M. Steve Binggeli, Gland

## **Commission permanente de la mobilité (CoMOB)**

Sont nommés :

M. Damien Richard, Longirod – Mme Eva Schulz, Bursinel – M. Robert Jenefsky, Nyon – Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins – Mme Evelyne Vogel, Trélex – Mme Monya Jaccard, Burtigny – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis

Mme la Présidente rappelle que nous avons élu le 14 juin 2023 une commission pour la révision du Règlement à laquelle ont été nommés M. Jacques Tschudin, Rolle – Mme Monya Jaccard, Burtigny – M. Frédéric Guilloud, Arzier-le-Muids – M. Rupert Schildböck, Gland et M. Christian Parmelin, Bursins.

Elle ouvre les candidatures pour 2 personnes de plus.

Mme Corinne Vioget Karadag, Nyon et Mme Valérie Issumo, Marchissy se présentent. Elles sont élues par acclamation.

1<sup>ère</sup> séance le 27 mars à 18 h 30

## **14. Divers et propositions individuelles**

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Erich Epple, Le Vaud, a constaté que le rapport modal sur le district de Nyon parle d'un échec, car il est globalement peu avancé, la Cour des comptes critique la mise en œuvre de la politique des transports dans le district de Nyon. Ladite Cour souligne les limites de la coopération entre les collectivités impliquées, elle pointe également du doigt le travail de la Municipalité de Nyon qui semble éprouver de réelles difficultés dans sa politique des transports efficace et cohérente. Il demande quelle est l'influence et quels sont les conséquences pour notre travail et nos investissements dans le secteur des transports et des routes ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, rappelle que la Cour des comptes a été reçue pour évoquer différents projets d'agglomération. Ces projets sont imbriqués les uns dans les autres, avec des intervenants communaux qui décident sur leur propre territoire et cela entraîne des conséquences. Par exemple pour Coppet, on a relevé qu'il y avait un problème de parking, or le nombre de places prévu est plus faible qu'aujourd'hui, ce qui va dans le sens qui veut qu'on réduise les places de parc, alors qu'on en a besoin même s'il y a un transport modal. Dans les discussions avec l'agglomération, la région et le canton, le rapport de la Cour des comptes dit qu'il faut faire mieux, qu'il faut plus sensibiliser les autorités de leur responsabilité conjointe. Lorsqu'on vote ensemble des plans, il faut les réaliser. Il ne faut pas oublier que d'une législature à l'autre, les personnes changent, les idées changent, donc les stratégies changent et il faut admettre cela. Il est conscient qu'il y a des imperfections, mais relève quand même que la Région de Nyon a fourni beaucoup d'efforts et un rapport sur la mobilité montre que les mesures qui ont été prises ont été d'une grande efficacité. On aimerait tous avoir un transport public qui vienne devant chez nous, à l'heure qu'on veut et sans que cela coûte trop cher aux collectivités publiques. Il faudra encore beaucoup d'efforts ! Il tient à féliciter les communes qui ont voté le fonds de la mobilité ce qui montre bien qu'on a conscience des efforts à faire. Ce rapport peut servir dans les négociations et à faire comprendre à certaines collectivités leur responsabilité et ainsi les inciter à pousser certains projets.

On peut se demander si les fonds cantonaux ou fédéraux pourraient être réduits ? Dans les discussions avec les différents partenaires, du moment que les projets correspondent au cadre qui a été déterminé à un moment donné, les fonds seront alloués. Cependant quand on présente dans l'agglomération des projets qui viennent des communes et où l'on doit définir chaque année l'horizon temporel, il faut se poser la question de savoir si ces projets sont toujours d'actualité ou pas. Si on ne les fait pas, on doit les retirer, sinon on est pénalisé financièrement. Ce sont des règles qui existent, les conséquences financières sont que si les gens qui ont annoncés des projets ne les font pas, cela a des incidences et des répercussions sur les subventions aux projets directement en lien avec ceux qui ne seront pas faits. C'est un inconvénient relevé par la Cour des comptes. Nous avons une responsabilité commune en matière de mobilité. Certaines remarques ont été refusées car non justifiées, c'est une question d'appréciation. Pour le Codir ce qui est important, c'est de pouvoir avancer avec les transports publics, les efforts seront poursuivis car le vote des communes a montré qu'il fallait aller dans ce sens.

Mme Monya Jaccard, Burtigny, fait remarquer que lors de la nomination de la Commission de gestion, Mme la Présidente a rappelé les règles qui sont de ne pas faire partie de la Commission des finances ni être issu d'une commune dont un membre est au Codir, or elle a constaté que des délégués à la Commission de gestion ont un membre de leur commune au Codir.

Mme la Présidente précise que c'est valable pour un membre de l'exécutif.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, aimerait connaître la situation à ce jour concernant le nouveau fonds de mobilité ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond que 42 communes ont voté. La commune de Le Vaud est en train de voter ce soir. Il reste Begnins qui présentera un préavis le 26 mars 2024, et Longirod le 27 mars 2024. Aujourd'hui avec 42 communes on a atteint les objectifs qui étaient de plus de 90 %. Des discussions sont en cours avec la commune de Prangins. Il y a une seule commune qui a refusé, et d'autres qui ont décidé de ne pas présenter le préavis (Essertines, Féchy, Gimel et Bougis-Villars). Le Codir a prévu de rencontrer ces communes pour discuter, elles sont dans le district voisin, mais elles avaient participé au fonds 2011. Il reste aussi Bassins avec laquelle le Codir a eu des discussions, pour cette commune c'est trop tôt. La commune de Duillier a refusé le préavis et le Codir a prévu également une rencontre avec cette Municipalité. Ce seul vote négatif est ennuyeux car au milieu de ce tissu urbain, une commune a dit non. Les objectifs fixés sont toutefois atteints et le Coir va poursuivre son travail.

M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis, demande si la commune de Céligny participe ?

M. Gérard Produit répond que oui.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, réagit au sujet de l'annonce sur Télé-Dôle, elle se rappelle que les communes avaient délégué leur droit de vote à la SOFREN et se demande si cela ne serait pas mieux de changer ce système afin que chaque commune puisse de nouveau assister aux Assemblées générales de la SOFREN puisqu'il y aura un impact avec Télé-Dôle ?

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, pense que Mme Valérie Issumo fait une confusion entre la SOFREN et Télé-Dôle. Il y a la société SOFREN dont la Région est 100 % actionnaire, et il y a une société qui s'appelle Télé-Dôle dont 92 actions appartiennent à la Région et quelques communes détiennent le reste. La SOFREN est propriétaire du terrain sur lequel la société française, Télé-Dôle France, filiale à 100 % de Télé-Dôle Suisse, a érigé la construction qui n'est pas terminée. Il est clair qu'il y aura un impact sur la SOFREN. Les communes ont remis leurs actions à Région de Nyon et ont donc perdu leur qualité d'actionnaires.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, explique que les actions de Télé-Dôle ont été données à Région de Nyon. La SOFREN est une SA fondée par Région de Nyon, 100 % en main de Région de Nyon. Par le passé des assemblées de la SOFREN avaient été organisées pour des présentations aux communes avec des votations, mais d'un point de vue juridique cela n'est pas légal.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, ajoute un complément à ce qu'a évoqué M. Gérard Produit, sur la mobilité, il relate la séance du 12 décembre 2023 à Région de Nyon avec la DGMR et plus particulièrement Mme Dardel, (Mme vélo), du Département de Mme Nuria Goritte. La volonté du canton est d'avoir en 2035, 500 km de voie cyclables appelée mobilité active. Les 3 axes prioritaires dans le district de Nyon sont : axe 1 sur la partie Est : Genolier – Duillier – Nyon, axe 2 sur la partie Ouest : Divonne – Crassier – Borex – Eysins – Nyon sur la RC 11 et le 3<sup>ème</sup> axe : Chésereux – Grens – Signy – Eysins – Nyon. La commune d'Eysins travaille activement sur ce dossier et une séance va avoir lieu à laquelle le Directeur général de la mobilité a été convié pour le fameux projet RDU (Route de Distribution Urbaine) avec la Petite ceinture – Grande ceinture pour accueillir toute la circulation de l'est et de l'ouest de la ville de Nyon. Prangins s'est retiré en 2018 de ce dossier, la Municipalité d'Eysins, dans laquelle M. Mario-Charles Pertusio, ne faisait pas partie, s'est retirée en 2022, suivie par la ville de Nyon en mars 2023. La route cantonale RC 11 fait besoin à tout un bassin de population

et Eysins incite les communes citées sur ces 2 axes prioritaires et celles en amont à tout mettre en œuvre pour pouvoir avancer sur la mobilité active sur cet axe, c'est très important pour la Municipalité d'Eysins.

M. Steve Binggeli, Gland, propose que les préavis à venir soient mis sur le site internet avant la séance, plutôt que d'en recevoir un simple résumé, afin que les gens puissent en prendre connaissance. Ceci afin de pouvoir poser des questions à la séance avant plutôt qu'après. Il demande également qu'on envoie un seul courriel une semaine avant la séance pour indiquer quand tous les préavis et les rapports se trouvent sur le site.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, informe qu'il n'est pas possible de mettre les préavis à venir sur le site avant la séance car ils ne sont pas finalisés et approuvés par le Codir. Ce n'est pas comme dans les grandes villes où il y a des séances toutes les 6 semaines, le Codir est obligé d'annoncer les préavis à venir pour organiser les commissions ad hoc. Le préavis en lui-même à ce stade n'a pas encore été présenté au Codir.

Mme la Présidente répond à la seconde question en précisant que le Bureau envoie un mail avec le lien pour aller voir les préavis déposés sur le site et les informations pour la séance. Un mail part avec l'ordre du jour et le PV. Des mails supplémentaires peuvent être envoyés qui sont des informations que le Bureau fait suivre. Si les greffes transmettent les mails aux délégués ce n'est pas plus mal car des personnes disent n'avoir pas reçu les mails. Le Bureau a pris l'option de ne plus envoyer au fur et à mesure les rapports des commissions, mais de les mettre sur le site afin de ne pas surcharger les envois.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, communique des informations sur les nids de frelons qui ont été enregistrés dans notre district. Des nids ont été détruits à Nyon, Eysins, Prangins et Coppet. Il y a encore des nids mères (dormants) encore dans notre district. Ce sont des nids entre 50 cm et 1m sous couvert. Ce sont ces nids qui sont recherchés pour les éradiquer afin de ne pas avoir une profusion de frelons asiatiques cet été. Elle en appelle aux délégués afin d'être attentifs à ces nids.

Prochaines séances : le 19 juin 2024 à Coppet – le 10.10.2024 à Chavannes-des-Bois et le 11.12.2024 à Nyon.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Crassier pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit et donne la parole à M. Serge Melly, Syndic de Crassier, qui dit quelques mots.

La séance est levée à 22 h 10

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 16 mars 2024